

# ANTHROPOCENE ET MIGRANTS ENVIRONNEMENTAUX : UNE REFLEXION ETHIQUE

**Sionfoungon Kassoum COULIBALY**

*Université Peleforo GON COULIBALY (Korbogo/ Côte d'Ivoire)*

*Département de Philosophie*

*kascoulibaly@gmail.com / kascoulibaly@upgc.edu.ci*

## Résumé

*Si l'Anthropocène représente à la fois l'irréversibilité des dégradations anthropiques de la nature et le risque d'effondrement global des sociétés, alors les migrants environnementaux actuels en sont un des indicateurs les plus forts. L'effondrement des sociétés, sous l'angle global, a pour conséquence de faire de l'ensemble des humains des migrants environnementaux, d'amplifier les injustices environnementales, de provoquer des déracinements culturels et de désagréger les communautés de vie. Dans ce cas, la constatation du lien entre Anthropocène et migration humaine nécessite une réflexion éthique sur l'homme et la nature, mais aussi sur les possibles fermetures de frontières que cette situation peut occasionner. Puisque aucune frontière de murailles ne saurait résister à un effondrement global, s'ouvrir à l'autre dans un échange culturel productif peut créer de nouvelles humanités environnementales et contribuer à une résilience humaine à l'époque de l'Anthropocène.*

**Mots-clés :** *Anthropocène, effondrement, éthique, justice environnementale, migrants environnementaux*

## Abstract

*The Anthropocene represents both the irreversibility of anthropogenic degradation of nature and the risk of global collapse of societies, and current environmental migrants is one of the strongest indicators of this situation. Seen from a global perspective, the collapse of societies has the effect of making all humans environmental migrants. The purpose of this contribution is to show that the link between the Anthropocene and human migration requires ethical reflection on man and nature. Using the critical method, its results show that the principles of solidarity and vulnerability make it possible to better heal this form of migration. Since no wall border can withstand global collapse, opening up to others in a productive cultural exchange can create new environmental humanities and contribute to human resilience in the Anthropocene era.*

**Keywords :** *Anthropocene, environmental migrants, solidarity, vulnerability*

## Introduction

Si les migrations humaines liées à l'environnement n'ont rien de moderne<sup>1</sup>, l'ampleur des migrations actuelle et à venir<sup>2</sup> dans l'Anthropocène est une nouvelle variable de désagrégation communautaire et civilisationnelle qu'il faut désormais intégrer dans les politiques migratoires. Mais, E. Lowy (2017) constate que les sociétés appréhendent la question des migrants, sans distinction, sous l'angle de l'érection de murs et de camp, de privation de liberté, de repli identitaire et/ou raciste. Cette réaction qui se déroule dans une « in-humanité » témoigne, selon E. Lowy, de l'incapacité de nos sociétés à cerner la question des migrants sous l'angle d'une seule Humanité confrontée à un même phénomène qui l'affecte dans sa globalité. Pour A. Sangaré (2017 : 53), il faut plutôt mettre un tel phénomène au compte d'une immersion croissante de l'hospitalité politique que l'on peut corriger en transformant nos États en république. Son analyse qui veut qu'êter en direction des migrants économiques recommande le républicanisme puisqu'il a pour attribut naturel la bienveillance, principe susceptible d'apporter des soins à des vies rendues vulnérables.

Toutefois, si la question des migrants ne peut être séparée de la bienveillance encore moins de la vulnérabilité ; en contexte de crise écologique qui désagrège à la fois les économies, les sociétés et l'environnement, l'on se retrouve bien plus dans une situation de solidarité internationale. Et la vulnérabilité en la matière concerne également l'environnement. O. Brown (2017 : 76) reconnaît la nécessité de réduire la vulnérabilité environnementale à long terme pour ne pas que les flux annuels de personnes déplacées ne deviennent notre nouvelle norme. Or, selon F. Gemenne (2020), l'établissement des bases de la protection des réfugiés, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, ne considère que les catégories politiques et économiques des migrants. Les motifs environnementaux pourtant essentiels ne sont même pas considérés. Dans le même temps, il faut reconnaître avec M. Traoré Chazanoël et A. Randall (2021 : 247) que la migration en

---

<sup>1</sup> Humanité et migrations ont toujours été inséparables au regard du processus de peuplement de la planète Terre. Peu importe l'hypothèse retenue pour qualifier ce peuplement – Out of Africa ou Out of Nowhere – l'homo sapiens dans son évolution a toujours migré, au gré des aléas, pour garantir sa survivance. Ces mouvements peuvent être durables ou temporaires et dépasser ou non le cadre des frontières des pays. À cet effet, nous sommes tous des migrants.

<sup>2</sup> L'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) prévoit pas moins de 200 millions de personnes déplacées pour des raisons environnementales d'ici 2050.

contexte environnementale est le plus souvent multicausale, puisqu'un large éventail de déterminants environnementaux peut influencer la décision ou la nécessité de migrer, qu'il s'agisse de catastrophes soudaines ou de processus à évolution lente comme l'élévation du niveau de la mer et les dégradations des terres.

Les frontières n'existant pas en matière de catastrophes environnementales, autant les murs ne deviennent pas trop utiles autant penser la situation des migrants environnementaux ne peut se faire sans un traitement efficient des questions environnementales. Dans ce cas, la question des migrants environnementaux dans l'Anthropocène, au-delà des barrières frontalières, n'est-elle pas un appel à approfondir la réflexion éthique sur notre usage contemporain de la nature ? Posée de la sorte, en quoi l'anthropisation des changements environnementaux désagrège-t-elle les modes de vie des populations par la détermination de nouveaux lieux d'habitation ? Quelles alternatives pouvons-nous, d'un point de vue éthique, penser afin d'éviter de sombrer dans l'érection de barrières frontalières ? Bien qu'il soit difficile de répondre de manière tranchée à ces questions, il existe des éléments théoriques et pratiques (éthiques) pouvant permettre d'éclairer le lien entre Anthropocène et migrants environnementaux.

Une telle analyse épistémique, partant d'une méthode critique, répond à un objectif scientifique qui consiste à montrer que le lien entre Anthropocène et migration environnementale conduit à approfondir la réflexion éthique sur l'homme et la nature, sur les diverses barrières frontalières dans la mesure où, aucune frontière n'existe lorsqu'il est question de dégradation profonde de l'environnement. La poursuite de cet objectif requiert l'analyse du lien entre l'anthropisation des changements environnementaux et le mouvement des populations dans l'Anthropocène (1), ensuite penser éthiquement la migration environnementale (2).

## **1- L'anthropisation des changements environnementaux et le mouvement des populations dans l'Anthropocène**

La planète est, sans aucun doute, dans un état d'emballlement comme le relèvent les scientifiques du système terre. L'humanité a, par la transformation sans précédent de la planète Terre, engendré une nouvelle époque géologique qu'il est convenable d'appeler Anthropocène. La particularité de cette époque est que les changements

et dégradations environnementaux que sont le changement climatique, la désertification, la déforestation, les perturbations des cycles de l'azote et du carbone, les pénuries d'eau, la dégradation des terres, semblent sous les oripeaux de l'irréversible. Ce caractère irréversible oblige des populations entières à migrer vers de nouveaux lieux d'habitation redessinant ainsi entièrement la carte du monde. Dans le même temps, ce pouvoir de déterminer l'état de la planète qui passe, dorénavant, de la nature au domaine des humains (Malm, 2017 : 9), nous semble solidaire de ce que la naturalité de la nature laisse place à une humanisation de celle-ci, du fait même de l'anthropisation des changements environnementaux.

### ***1-1- L'anthropisation des changements environnementaux***

Il est impossible de parler d'Anthropocène sans une analyse des faits qui lui donnent sens. Les faits qui lui donnent sens, en tant qu'ils sont humains, s'inscrivent dans le processus de socialisation, qui peut remonter au processus de sédentarisation, mais que l'on peut bien accrocher au savoir et à la technique. Cette affiliation au savoir et à la technique est pertinente en raison de ce que ceux-ci orientent « le processus de transformation de la surface du globe avec les perfectionnements de l'agriculture, la construction de routes, de digues, l'assèchement des marais, etc. » (Bouton, 2022 : 248). En guise de repère historique d'une telle affiliation, l'on peut se satisfaire du choix de H. Jonas (1998 : 58) qui voit dans l'expansion des sciences de la nature depuis le XVII<sup>e</sup> siècle, l'accélération de ce processus de transformation qui, prise au départ comme une réussite formidable, apparaît à la fin comme un rapport agressif au réel par la destruction de sa propre base naturelle.

Admettre cette thèse, c'est déduire, d'une part que la technologie et le productivisme industriel restent, sans aucun doute, une dimension considérable de l'Anthropocène. D'autre part, c'est reconnaître que le processus d'humanisation de la nature a atteint son but longtemps avoué qu'est d'appriivoiser, dans sa totalité, la nature. Cet apprivoisement qui apparaît comme acquisition ou comme mise en privé de la nature a ceci de paradoxal, qu'il rend le monde indisponible (Rosa, 2020 : 26). La crise écologique est l'expression de cette indisponibilité du monde par le fait que le monde rendu disponible sur les plans technoscientifique, économique et politique se dérobe et se ferme mystérieusement devenant fondamentalement « illisible et

muet ». Puisque menacé, le monde se fait menaçant et se révèle finalement comme indisponible.

L'indisponibilité du monde est dès lors consubstantielle à ce rapport technoscientifique à la nature. Dans ce cas, il devient inconvenant de s'affirmer comme un naturophile rigide oublieux de cette sociétisation de la nature qui laisse perplexe toute recherche d'une nature encore inviolée par l'*anthropos*. Car, au regard de l'artificialisation prononcée de la planète Terre, tout laisse penser que la rationalité technologique engendre une « technosphère », c'est-à-dire un réseau complexe d'artifices autoentretenus et perceptibles dans les mégapoles, les oléoducs et les gazoducs, les transports aérien et terrestre, les câbles électriques, la fibre optique, les connexions satellites et les lignes ferroviaires, etc. (Zalasiewicz, 2018 : 15).

L'omniprésence de la rationalité technique dans toutes les sphères de la vie et son désir de modifier toutes les réalités naturelles fait qu'il est, aujourd'hui, impossible d'établir une distinction entre l'ordre des forces naturelles et celui des actions humaines. Cette nouvelle donne laisse voir, philosophiquement, une fusion entre l'histoire naturelle et l'histoire humaine, « formant une réalité hybride à l'image de ces roches composées d'un mélange de lave et de plastique qu'on trouve à Hawaï » (Bouton, 2022 : 255). Autrement dit, les forces naturelles reçoivent des éléments anthropogènes nouveaux qui désintègrent l'évolution naturelle pour former une évolution socio-naturelle. Les géographes E. Ellis et N. Ramankutty (2009) remarquent, par exemple, que 90% de la photosynthèse sur la planète Terre se fait dans les « biomes anthropogéniques », c'est-à-dire dans des ensembles écologiques aménagés par les humains. Ce phénomène est tellement bouleversant qu'il produit un renversement de pôle. Ce n'est plus la nature qui incorpore les œuvres humaines, mais l'inverse. C'est pourquoi, il est important de remarquer que « la nature n'est plus toujours naturelle : non qu'elle soit redevenue magique, mais ce que nous prenons pour la nature n'est peut-être que le résultat d'une invention humaine » (Catherine et Raphaël Larrère, 2015 : 241). L'on constate d'ailleurs que partout où l'on avait affaire à un phénomène « naturel », on rencontre l'humain et partout où l'on s'attache aux pas des hommes, on découvre des modes de relation aux choses qui avaient été auparavant situées dans le champ de la nature.

La nature devenue une entité anthropique met surtout fin au dualisme en recomposant, entièrement, le rôle de l'homme comme

désormais la force unique qui influence la dynamique du monde. Cette influence comporte son lot d'inquiétudes. Nous savons, à la suite du rapport de M. Grooten (2018 : 30) que les exigences en matière de consommation de l'humanité ont largement dépassé ce que la Terre est capable de renouveler<sup>3</sup>. Ce rapport révèle non seulement que l'humain n'est pas statique, mais que ses actions engendrent des rétroactions qui menacent évidemment les conditions d'existence des êtres vivants par la désagrégation des milieux de vie des populations. Les désastres écologiques montrent que la conquête de notre environnement façonne un milieu hostile à la réalisation des processus vitaux ; et ce, pour toutes formes de vie. Ils mettent en péril des vies humaines et détruisent les moyens de subsistance, en particulier des plus pauvres et des plus vulnérables, poussant ainsi des populations au déplacement et à la migration.

### ***1-2- Les mouvements des populations dans l'Anthropocène***

La dégradation de l'environnement s'est imposée ces dernières années comme un facteur majeur de mobilité. Selon l'organisation internationale des migrations (OIM, 2017) le nombre des migrants climatiques pourraient être, d'ici à 2050, de 200 millions. Il pourrait atteindre, à la fin du siècle, 1 milliard de personnes en fonction de l'augmentation de la température. L'observatoire des situations de déplacement interne (IDCM, 2021 : 11) affirme qu'en 2020, les catastrophes environnementales ont causé plus des trois quarts des déplacements enregistrés à travers le monde, soit 30,7 millions. Plus de 98 pour cent de ces déplacements étaient le résultat d'aléas météorologiques tels que des tempêtes ou des inondations. Déjà dans son rapport 2020, l'IDCM remarquait que chaque année, en moyenne 26,4 millions de personnes sont contraintes de quitter leur foyer pour des raisons de catastrophes naturelles, soit une personne par seconde. Depuis 2012, les différents chiffres enregistrés montrent que les déplacements causés par des catastrophes liées à l'environnement sont trois fois plus que ceux occasionnés par les conflits et la violence. Le

---

<sup>3</sup> Cette capacité nommée biocapacité est inférieure à l'Empreinte écologique de l'humanité. La plus grande contribution à l'Empreinte écologique est représentée par les émissions de CO<sub>2</sub> provenant de la combustion de combustibles fossiles, soit 60%. Les animaux domestiques et la déforestation viennent à la suite. Durant les cinquante dernières années, l'Empreinte écologique des humains a plutôt augmenté d'environ 190% selon le même rapport. Le site Internet <https://www.footprintnetwork.org/> est la référence mondiale pour le calcul de l'Empreinte écologique humaine et de la biocapacité. Elle possède une base de données (<http://data.footprintnetwork.org/#/>) consultable par pays.

chiffre fréquemment cité prévoyant plus de 200 millions de migrants pour des raisons environnementales d'ici 2050 veut indirectement dire qu'une personne sur 45 sera contrainte de quitter son foyer dans un monde estimé à 9 milliards d'individus.

Les migrations liées à l'environnement seront l'un des défis auquel l'humanité devra faire face au cours du XXI<sup>e</sup> siècle ; puisque, à l'heure où nous sommes, aucune région de la planète ne peut affirmer être à l'abri. Pour le moment, les diverses simulations réalisées prévoient une multiplication des migrants en provenance de la région Asie-Pacifique, notamment les zones côtières, les petits États insulaires qui demeurent vulnérables face à la montée des océans et des cyclones. L'on estime que « le petit État insulaire pacifique du Tuvalu, qui culmine à seulement cinq mètres au-dessus du niveau de la mer, est susceptible de devoir être évacué entièrement dans les 50 prochaines années, et les Maldives dans les 30 prochaines années » (Brown, 2017 : 72). Le continent africain est aussi durablement touché par ce phénomène puisqu'on y recense plus de pays touchés par les déplacements humains liés à des questions environnementales. L'IDCM (2020 : 15) rapporte que plus de 3,4 millions de déplacements sont liés à des catastrophes environnementales en Afrique Subsaharienne.

Les déplacements liés aux catastrophes environnementales touchent aussi bien les pays à faible revenu que les pays à revenu élevé. Les cyclones Idai et Kenneth survenus en mars et avril 2019 ont contraint des centaines de milliers de personnes à quitter leur foyer au Mozambique, au Malawi, à Madagascar, au Zimbabwe, aux Comores et à Mayotte. L'ouragan Dorian a eu des impacts considérables sur les Bahamas et la tempête a également occasionné des déplacements de personnes dans les îles voisines, aux États-Unis ainsi qu'au Canada. Les multiples inondations au Soudan du Sud ont conduit au déplacement, pour la deuxième fois, des personnes qui avaient déjà fui le conflit.

Les chiffres sont certainement révélateurs d'une situation environnementale mondiale précaire. Paradoxalement, les statistiques ont ceci de merveilleux, qu'elles concernent tout le monde mais personne ne s'y reconnaît. Pourtant, au-delà des chiffres, se révèlent un drame personnel, une vie entièrement chamboulée, des opportunités perdues, une éducation sacrifiée (Brown, 2017 : 71). Les catastrophes environnementales touchent de nombreuses communautés déjà vulnérables, déplaçant des personnes dont la capacité de résilience est limitée. La vulnérabilité de nombreuses communautés est un appel à

diversifier les approches de la migration environnementale. L'approche politique n'empêche pas que soit envisagée la voie éthique.

## **2- Penser éthiquement la migration environnementale**

En 2019, les cyclones Fani et Bulbul ont entraîné l'évacuation de plus de cinq millions de personnes uniquement en Inde et au Bangladesh. S'il ne fait aucun doute que les évacuations sauvent des vies, nombreuses sont les personnes évacuées qui ont vu leur déplacement se prolonger du fait de l'endommagement de leurs logements. Néanmoins, ces déplacements de personnes sous forme d'évacuations préventives témoignent d'un intérêt politique progressif pour les questions de migrations environnementales.

### ***2-1- Politiser la migration environnementale***

L'intérêt politique croissant, selon M. Traoré Chazanoël et A. Randall (2021 : 247), est médiatisé par un ensemble de principes mondiaux élaborés, tels que les principes du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, mais également les recommandations formulées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) par son équipe en charge de la question des déplacements de population. En parallèle aux échanges à l'échelle mondiale, les dialogues sur les politiques régionales en lien avec le changement climatique et la migration cherchent à élaborer des solutions propres à aider les États à gérer les flux de migrants environnementaux. Ces recommandations et principes n'ont qu'une valeur très souvent indicative en raison de ce que, d'une part, dans les mobilisations contre le changement climatique, les « réfugiés climatiques » tiennent un rôle marginal, même si les premiers écrits concernant ce phénomène remontent dans les années 1974 (McNamara et Gibson, 2012). D'autre part, tout montre que le terme migrant n'est pas une catégorie juridique. Il désigne simplement les personnes qui, par choix, nécessité ou contrainte, quittent leur pays pour aller s'installer dans un autre pays (Rodier et Portevin, 2016).

Pourtant, « les migrations sont reconnues comme un des principaux impacts du changement climatique, et le changement climatique est devenu un des premiers facteurs de migration dans le monde » (Gemenne, 2020 : 110). Si l'on ajoute au facteur climatique, la dégradation des terres, l'avancée du désert, l'on arrive à l'idée que le



changement environnemental est le facteur déterminant des migrations actuelles bien qu'il soit toujours en interaction avec d'autres types d'influence qui relèvent de considérations économiques, sociales, culturelles ou religieuses (M. T. Thiam et J. Crowley, 2014 : 38). Ce qui revient à revoir cette double catégorie dans laquelle est restée confinée la question de la protection des réfugiés, au sortir de la Seconde guerre mondiale : les personnes fuyant des violences et des persécutions, bénéficiant de ce fait d'une protection internationale, et les migrants recherchant un avenir meilleur. Les premiers sont appelés réfugiés politiques, protégés par la Convention de Genève de 1951 ; les seconds sont les migrants économiques. Le changement environnemental engendre de la sorte une catégorie nouvelle de migrants que semble oublier le droit et les politiques.

La prise en compte de cette nouvelle catégorie de migrants entraîne nécessairement une sortie du paradoxe de migrants environnementaux et réfugiés climatiques. Le premier désigne tout mouvement de personnes ou de groupes de personnes qui, essentiellement pour des raisons relatives à un changement environnemental brusque ou progressif influant négativement sur leur vie ou leurs conditions de vie, sont contraintes de quitter leur lieu de résidence habituelle ou le quittent de leur propre initiative, temporairement ou définitivement, et qui, de ce fait, se déplacent à l'intérieur ou hors de leur pays d'origine ou de résidence habituelle. Le second est une sous-catégorie de la migration environnementale. Il désigne un type particulier de migration environnementale, dans lequel la modification de l'environnement est due au changement climatique (Traoré Chazanoël et Randall, 2021 : 414). Il y a une nuance entre les deux puisque le premier implique le second, mais l'inverse n'est pas forcément le cas.

Pour autant, l'on doit éviter de considérer les réfugiés climatiques comme une entité sans base légale (McAdam, 2009), au regard de leur non prise en compte par la Convention de Genève de 1951. La raison vient, selon F. Gemenne (2015), de ce qu'une telle conception sert bien plus à dépolitiser les migrations liées au changement climatique et à réfuter ainsi le fait que le changement climatique soit une forme de persécution à l'encontre des plus vulnérables. Pour lui, l'on doit, en dépit des obstacles juridiques, employer le terme de réfugié climatique, même si le terme réfugié paraît péjoratif et semble réservé aux habitants du tiers-monde dans un

discours dominé par les institutions occidentales (Cournil et Mayer, 2014). La raison est que ce terme permet d'affirmer que cette forme de migration est avant tout le résultat d'une persécution infligée aux plus vulnérables.

## ***2-2- Penser la migration environnementale, penser la vulnérabilité et la solidarité***

L'acte de persécution est à rechercher particulièrement dans cet échec politique dans la résorption de l'avancée des dégradations environnementales, depuis que l'environnement, à partir du premier Sommet de la Terre de Stockholm de 1972, est devenu l'un des enjeux majeurs de l'humanité. Cet échec politique s'est muré dans une fuite en avant consistant à faire de la fermeture des frontières<sup>4</sup> le pendant de la protection contre les migrants. La migration est ainsi considérée comme une menace puisqu'on veut dissuader les migrants à traverser les frontières (Boni, 2018 : 120). Et le populisme contemporain ne cherche plus à opposer l'inégalité sociale au néo-libéralisme, mais l'ouverture à la fermeture, en faisant de cette dernière l'acte même de résorption des flux migratoires que l'on tient responsable du mal être occidental. Dans un monde fermé, la nouveauté est forcément routinière. Dans un monde qui se referme sur lui-même, l'on constate pourtant que la fermeture des frontières n'arrête pas les migrations (Gemenne, 2020 : 29). Et, le grand verrouillage des frontières qui se démultiplie au XXI<sup>e</sup> siècle contraste avec un monde dit « global » qui était pourtant sensé symboliser l'ouverture.

Au niveau de la migration environnementale, le problème ne se situe donc pas du côté des migrants qui, pour certains, n'ont pas d'autres choix que de migrer. Il est bien plus au niveau de la crise écologique dont l'amplification ne présage qu'une démultiplication des flux migratoires. Ce qui revient à voir, dans une certaine mesure, la migration environnementale comme une stratégie d'adaptation (Ionesco et *al.*, 2016 : 10), c'est-à-dire de résilience face à la dégradation de l'environnement. En d'autres termes, la migration peut aussi être une forme d'adaptation aux facteurs de stress environnementaux, et contribuer au renforcement de la résilience des personnes et des communautés impactées. Cette stratégie ne peut être bénéfique que si

---

<sup>4</sup> On estime aujourd'hui à près de 27000 kilomètres, les barrières frontalières dans le monde. D'un autre côté, apparaissent des frontières symboliques incarnées, en toute légalité, dans la difficulté d'obtenir un visa des pays du Nord, surtout quand l'on vient du sud.

elle est intégrée dans une approche globale. Même si l'on peut se réjouir de la prise en compte officielle depuis 2010 des migrants dans le texte-cadre de Cancún sur les politiques d'adaptation au changement climatique, on ne peut pas en faire autant de son incorporation concrète dans les stratégies d'adaptation nationales. Le regard que l'on doit porter sur la question environnementale revient à traiter la cause plutôt que de rejeter les victimes qui sont bien plus des compagnons de voyage des catastrophes liées à notre usage moderne de la nature.

Afin que les facteurs environnementaux n'obligent davantage de populations à migrer, il faut préserver l'environnement ou du moins lutter durablement et efficacement contre les changements climatiques. Pour ce faire, l'on peut s'appuyer sur les deux principes d'actions complémentaires que sont l'atténuation et l'adaptation, préconisés par la CCNUCC et l'Accord de Paris de 2015. L'atténuation vise à stabiliser la température du globe à un niveau acceptable<sup>5</sup>, par un renoncement progressif aux énergies fossiles, par une révision de nos modes de production et de consommation. L'adaptation vise la réduction de la vulnérabilité aux effets prévisibles et imprévisibles des changements environnementaux en cours. Il s'agit d'accorder la priorité aux besoins des groupes vulnérables parmi lesquels se trouvent les personnes déplacées, les migrants, etc. Pour Lazare Poamé (2017 : 125), « la vulnérabilité est devenue le fondement d'une éthique du souci de l'autre avant de devenir un outil démonstratif de la responsabilité environnementale ». Le principe de vulnérabilité va de pair avec celui de solidarité puisque se soucier de l'autre, c'est être solidaire de ce que l'autre vit. Le principe de solidarité nous dit en substance que les êtres humains devraient assister les personnes et les groupes les plus vulnérables aux catastrophes environnementales (art. 6, Unesco, 2017). Personne n'habite jamais seul au monde que ce soit dans son propre monde ou dans celui des autres. L'acte d'habiter dans le monde est tout autant solidaire de l'acte de garder la terre habitable, que de chercher sa place dans le monde.

## Conclusion

Bien qu'exaltant la puissance humaine, l'Anthropocène exprime plutôt une crainte : rareté des ressources naturelles, instabilité

---

<sup>5</sup> L'Accord de Paris prévoit, d'ici 2100, un maintien de l'élévation globale de la température en deçà de la barre de 2°C.

écologique, mais aussi explosion du flux de migrants induits par les catastrophes environnementales. Les prévisions statistiques sur la migration en lien avec l'environnement indiquent un peu ce à quoi l'humanité sera confrontée. Ces statistiques sont effrayantes. En même temps, à force de se faire peur avec des projections de millions de déplacés environnementaux potentiels en 2050 ou 2100, on finit par oublier presque ceux qui sont déjà déplacés aujourd'hui pour des raisons de perturbations de leur environnement (Gemenne, 2020 : 113). Ce constat montre en soi que les statistiques ont ce côté merveilleux qu'elles concernent tout le monde mais que personne ne s'y reconnaît. Ce n'est donc pas demain et pour demain qu'il faut agir, mais c'est aujourd'hui qu'il faut intensifier et développer les initiatives qui visent à traduire en actions les cadres mondiaux.

La mise en actions de ces cadres peut présenter une alternative à la fermeture des frontières, à condition qu'elle ne se transforme pas en actions ponctuelles de secours, car « secourir n'est pas accueillir » (Le Blanc et Brugère, 2017 : 114). Ainsi que l'affirme A. Sangaré (2017 : 63), le secours étant une réponse immédiate à un appel de détresse, « doit dépasser l'immédiateté de l'urgence pour s'affirmer comme hospitalité ». Dans une logique où la crise environnementale est mondiale, l'intégration du « nous » à dimension mondiale donne naissance à des citoyens du monde. Et le sentiment d'appartenance à une même et unique planète suscite le souci de la préserver et la conscience d'une humanité commune. Le défi du monde actuel est celui de la mise en commun des hommes et des espaces de vie qui implique une solidarité envers les populations rendues vulnérables par la dégradation de l'environnement. Le défi de l'Anthropocène est *in fine* celui du cosmopolitisme qui est une question profondément éthique en tant qu'il met en commun éthique et politique.

## Références Bibliographiques

**Boni Tanella** (2018), *Habiter*, Paris, Museo Éditions.

Bouton Christophe (2022), *L'accélération de l'histoire : des Lumières à l'Anthropocène*, Paris, Le Seuil.

**Brown Oli** (2017), « Déplacements environnementaux : la mobilité humaine à l'ère de l'anthropocène », *Frontières 2017, Questions émergentes d'ordre environnemental*, Nairobi, PNUE, p. 70-77.

- Cournil Christel et Mayer Benoît** (2014), *Les Migrations environnementales, enjeux et gouvernance*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Ellis Erle et Ramankutty Navin** (2009), « Anthropogenic biomes », *The Encyclopedia of Earth*, [http://www.eoearth.org/article/Anthropogenic\\_biomes](http://www.eoearth.org/article/Anthropogenic_biomes), consulté le 15 mars 2020.
- Gemenne François** (2015), « L'Anthropocène et ses victimes : une réflexion terminologique », François Gemenne éd., *L'Enjeu mondial. L'environnement*. Presses de Sciences Po, p. 233-240.
- Gemenne François** (2020), *On a tous un ami noir. Pour en finir avec les polémiques stériles sur les migrations*, Paris, Fayard.
- Grooten Monique** (2018), *Rapport Planète Vivante : Soyons ambitieux*, Gland, WWF International.
- Idcm** (2020), *Rapport mondial sur le déplacement interne 2020*, Genève.
- Idcm** (2021), *Rapport mondial sur le déplacement interne 2021*, Genève.
- Ionesco Dina, Mokhnacheva Daria et Gemenne François** (2016), *Atlas des migrations environnementales*, Paris, SciencesPo.
- Jonas Hans** (1998), *Pour une éthique du futur*, trad. Sabine Cornille et Philippe Ivernel, Paris, Rivage poche.
- Larrère Catherine et Raphaël** (2015), *Penser et agir avec la nature. Une enquête philosophique*, Paris, La Découverte.
- Le Blanc Guillaume et Brugère Fabienne** (2017), *La fin de l'hospitalité*, Paris, Flammarion.
- Lowy Élise** (2017), « Migrants et Anthropocène », *Le Club de Médiapart*, <https://blogs.mediapart.fr/elise-lowy/blog/290117/migrants-et-anthropocene>, consulté le 05 octobre 2022.
- Malm Andreas** (2017), *L'Anthropocène contre l'histoire. Le réchauffement climatique à l'ère du capital*, trad. Étienne Dobenesque, Paris, Éditions La Fabrique.
- Marema Touré Thiam et John Crowley (éd.)** 2014, *Impact des changements environnementaux sur les migrations humaines. Étude de cas : Sénégal et Côte d'Ivoire*, Paris, UNESCO.
- McAdam Jane** (2009), « From Economic Refugees to Climate Refugees ? », *Melbourne Journal of International Law*, Vol. 10, n°2, p. 579-595.
- McNamara Karen Elizabeth et Gibson Chris** (2012), « Mobilité humaine et changement environnemental : une analyse historique et

textuelle de la politique des Nations Unies », *Cultures & Conflits* [En ligne], n° 88, URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18573>, consulté le 30 mars 2021.

**Poamé Lazare Marcelin** (2017), « Répondre du vivant avec l'UNESCO : vers une approche paradigmatique de la vulnérabilité en bioéthique » in *Revue Internationale Francophone d'Éthique et de Bioéthique*, n° 2, p. 119-125.

**Rodier Claire et Portevin Catherine** (2016), *Migrants & Réfugiés. Réponse aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, Paris, La Découverte.

**Rosa Hartmut** (2020), *Rendre le monde indisponible*, trad. Olivier Mannoni, Paris, La Découverte.

**Sangaré Abou** (2017), « La crise des migrants ou l'épreuve de la reconnaissance : diagnostic d'une figure immergente de l'hospitalité », *Perspectives Philosophiques-Actes du colloque international, Volume I* – Bouaké, p. 52-66.

**Traoré Chazalnoël Mariam et Randall Alex** (2021), « La migration et les effets à évolution lente du changement climatique : État de la situation et mesures à prendre », in McAuliffe M. et A. Triandafyllidou (éd.), *Rapport État de la migration dans le monde 2022*. Organisation internationale pour les migrations (OIM), Genève, p. 247-270.

**Unesco** (2017), *Déclaration de principes éthiques en rapport avec les changements climatiques*, Paris, Éditions Unesco.

**Zalasiewicz Jan** (2018), « L'insoutenable poids de la technosphère », Unesco, *Le Courrier de l'UNESCO : Bienvenue dans l'Anthropocène !*, n° avril-juin 2018, Paris, Éditions Unesco, p. 15-17.